

L'emploi et la formation dans le Chablais (74)

« Présentation de quelques opportunités proche de chez vous... » - soirée du 14 avril 2022



THONON
agglomération

haute
savoie
le Département





SIROUET Benoit - Président



MOREL Leslie – Chargée de Mission entreprise



MAHUT Patricia – Enseignante BTS NDRC La Versoie



RENOUD Karine – Coordinatrice pédagogique



JACQUIER Alexis – Directeur



PARENT Benjamin -Directeur



PONTHET Nadège –
Tutrice Coordinatrice pédagogique

Le Chablais, 62 communes – Éléments de contexte

La « carte d'identité » socio-économique du Chablais en 1 clin d'œil...

EVOLUTION DE LA POPULATION

Année	Population du périmètre	Densité (hab./km ²)	% dans le département	Population Haute-Savoie
2000	107 674	123,62	16,85%	639 183
2010	128 574	147,62	17,42%	738 088
2020	146 385	168,07	17,60%	831 863

Sources : INSEE, TERACTEM



Le marché du travail – Une hausse des offres d'emploi sur le bassin et une baisse des demandeurs d'emploi



Nos secteurs recruteurs :

- HCR
- Santé / aide à la personne
- Bâtiment
- Commerce
- Transport

Les voies principales de formation

Formation initiale	Formation continue	Formation en alternance
<p>Il s'agit du parcours de formation classique d'un élève sous statut scolaire ou d'un étudiant sous statut universitaire. Elle fait référence au cursus scolaire habituel emprunté par des étudiants n'ayant jamais interrompu leurs études. On parlera par exemple de formation initiale pour désigner un jeune diplômé d'un BTS qui décide de poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur en rejoignant une Licence Pro avant d'enchaîner sur un Master.</p>	<p>La formation continue est destinée aux salariés, aux intérimaires, aux entrepreneurs, aux demandeurs d'emploi ayant quitté la formation initiale. Accessible à tout âge, la formation continue s'adresse à une grande diversité d'individus qui ont déjà pu entrer dans la vie active et qui cherchent à développer leurs compétences et acquérir une qualification.</p>	<p>La formation en alternance est fondée sur l'articulation de temps de formation en établissement de formation (formation théorique) et en entreprise. (formation pratique). Elle permet de se former à un métier. 2 types de contrats: le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation.</p> <p>Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation sont conclus en contrat à durée limitée ou dans le cadre d'un CDI.</p> <p>La durée varie en fonction de la formation choisie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la période d'apprentissage varie de 6 mois à 3 ans, voire 4 ans pour les travailleurs handicapés. • de 6 mois à 1 an, voire 3 ans dans certains cas, pour la période de professionnalisation. <p>La durée de la formation théorique ne peut pas être inférieure à 25 % de la durée globale du contrat dans le cadre du contrat d'apprentissage.</p>
<p>Statut: scolaire / étudiant</p>	<p>Statut: stagiaire de la formation professionnelle continue.</p>	<p>Statut: salariés</p>
	<p>Financement via le CPF, Pôle Emploi, Conseil régional...</p>	

Rémunération dans le cadre d'un Contrat d'apprentissage

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%*	100%*
2e année	39%	51%	61%*	100%*
3e année	55%	67%	78%*	100%*

Rémunération dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation

Niveau de formation ou de qualification avant le contrat de professionnalisation

Age	Inférieur au baccalauréat	Egal ou supérieur au baccalauréat
Moins de 21 ans	Au moins 55% du SMIC	Au moins 65% du SMIC
21 ans à 25 ans révolus	Au moins 70% du SMIC	Au moins 80% du SMIC
26 ans et plus	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire	Au moins le SMIC ou 85% de la rémunération minimale conventionnelle ordinaire

1.1. AFPR - POEI : Objectifs et types de contrats

- Convaincre un employeur de recruter une personne faiblement qualifiée
- Pourvoir un poste qui exige des compétences non disponibles sur le territoire
- Sécuriser l'accès d'un demandeur d'emploi à un contrat de professionnalisation (POEI, AFPR), ou à un contrat d'apprentissage (POEI)

La POEI ou AFPR implique, au préalable, un dépôt d'une offre à Pôle emploi, en lien avec l'un des contrats suivants :

	AFPR	POEI
<ul style="list-style-type: none">- CDD \geq 6 mois et $<$ 12 mois- Contrat pro 6 mois à 12 mois- Contrat de travail temporaire (mission de 6 mois au moins sur les 9 mois qui suivent la formation)	X	
<ul style="list-style-type: none">- CDI- CDD $>$ ou $=$ 12 mois- Contrat de pro en CDI ou en CDD 12 mois min.- Contrat d'apprentissage d'au moins 12 mois		X



Mais aussi...

L'immersion en entreprise afin de découvrir un métier ou d'initier une démarche de recrutement (max 15 jours),

L'emploi franc: une aide à l'embauche d'un candidat habitant en QPV (Cllonges sur Thonon)

Les aides de l'Etat **PEC CIE** pour les moins de 26 ans (enveloppe sur pause).